
Saisine n° 2004-22

DÉCISION
de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

*à la suite de sa saisine, le 29 avril 2004,
par M^{me} Odette Terrade, sénatrice du Val-de-Marne*

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 29 avril 2004, par M^{me} Odette Terrade, sénatrice du Val-de-Marne, de la situation de M^{me} K.M., qui aurait été séparée de ses enfants le 17 novembre 2003 par un service de police parisien, qui l'aurait à cette occasion violemment agressée.

Les recherches n'ont pas permis de trouver trace d'une telle situation à Paris. M^{me} K.M., convoquée à deux reprises à des dates qui avaient été agréées par elle, ne s'est pas présentée devant la Commission.

Celle-ci n'étant plus en mesure de poursuivre ses investigations, ne peut que classer l'affaire.

Adoptée le 14 mars 2005